



## Electricité • Les consommateurs abonnés aux mauvais coûts !

Publié le : 24/09/2013

Alors que début juillet le Premier Ministre a acté le déploiement du compteur communicant « Linky », qui équipera à partir de 2016 les consommateurs français, l'UFC-Que Choisir rend publique ce jour une étude exclusive sur le désastreux impact de ce compteur sur les factures d'électricité. Sur cette base, l'association appelle les pouvoirs publics et la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) à prendre les dispositions qui s'imposent pour limiter la surtension tarifaire qui guette.

### Faute de conseil adapté, 55% des consommateurs mal-abonnés

Si les fournisseurs ont une obligation de conseil envers les consommateurs pour que leur abonnement corresponde à leurs besoins réels, notre étude, basée sur des relevés effectués auprès d'un panel représentatif(1) démontre que 55% des ménages ne disposent pas d'une puissance d'abonnement cohérente avec leur consommation :

- 18% des clients, soit 5 millions de foyers, sont ainsi « sur-abonnés » : ils paient un abonnement trop élevé par rapport à leurs besoins réels. Leur surfacturation représente 35 millions d'euros par an.
- A l'inverse, 37% des clients, (plus de 10 millions de ménages) sont « sous-abonnés » et paient une puissance d'abonnement inférieure à la puissance réellement appelée. Cette situation est rendue possible grâce à une grande tolérance des anciens compteurs dans les dépassements de puissance.

### Linky : le compteur qui va faire disjoncter le portefeuille des Français

Un surcoût de 308 millions d'euros par an pour les sous-abonnés

En raison de sa forte sensibilité aux dépassements, l'arrivée de Linky va obliger les foyers sous-abonnés, même si leur surconsommation est faible ou ponctuelle, à passer à une puissance d'abonnement supérieure. Au final, le seul changement d'abonnement entraînera pour ces consommateurs un surcoût annuel de 308 millions d'euros(2).

Un compteur dit « gratuit » aux 545 millions d'euros de frais cachés

Au-delà du surcoût de l'abonnement, qui ne touchera que les sous-facturés, c'est l'ensemble des ménages mal-facturés qui va devoir payer pour changer d'abonnement, une opération facturée 36,21€ TTC par ERDF. Si rien n'est fait, les sous-abonnés risquent

ainsi de payer 366 millions d'euros... pour un abonnement plus cher ! Pire, même les sur-abonnés - ceux qui paient trop cher depuis des années - vont souffrir de l'arrivée de Linky : pour bénéficier de la baisse de leur abonnement, et économiser 35 millions d'euros par an, ils devront s'acquitter de la somme de 179 millions d'euros au titre du changement de puissance... et auront ainsi 5 ans à attendre avant de commencer à bénéficier des économies d'abonnement.

Cette double peine pour nombre de foyers est d'autant plus insupportable que le Linky a été récemment présenté au public comme «un compteur gratuit pour les consommateurs».

**Refusant que les consommateurs soient financièrement sanctionnés en raison du conseil défaillant des fournisseurs dans le choix de l'abonnement, l'UFC-Que Choisir demande aux pouvoirs publics et à la CRE :**

- D'élaborer une nouvelle grille tarifaire, avec des niveaux de puissance d'abonnement plus précis, afin que les consommateurs puissent bénéficier d'un abonnement en parfaite adéquation avec leur consommation réelle ;
- D'imposer la gratuité de la prestation de changement de puissance deux ans après l'installation du compteur Linky, afin d'assurer un « réétalonnage » sans surcoût des abonnements

(1) Etude basée sur les données techniques collectées sur les compteurs de 201 foyers, complétée par un questionnaire sur les habitudes de consommation électrique de ces ménages.

(2) Surcoût total (par an) que devront payer les consommateurs après l'installation de l'ensemble des compteurs Linky et la normalisation des abonnements. Ce calcul est basé sur les écarts tarifaires (2012/2013)

Consultez notre

**[130924\\_Dossier presse Abonnement électrique.pdf](#)**